

Avant

Destinataire : Tous les employés

Rédacteur : L'officier de sécurité générale

Objet : Modification du plan d'évacuation de l'immeuble

À compter de ce jour, l'immeuble sera muni d'un système d'alarme-incendie à deux niveaux. Auparavant on utilisait un système d'alarme-incendie à un niveau, ce qui obligeait tous les occupants à évacuer l'édifice sur-le-champ lorsque l'alarme-incendie était activée. Avec un système à deux niveaux, ce processus change.

En entendant l'alarme sur le système de communication vocale, le personnel doit cesser immédiatement de travailler et si possible mettre en sûreté tous les dossiers et le matériel afin d'éviter les dommages causés par le feu et l'eau. Le personnel ne peut pas utiliser les téléphones d'urgence ni les téléphones réguliers. Tout le monde doit marcher vers l'issue de secours la plus près et attendre d'autres directives qui seront transmises soit par l'agent de sécurité-incendie de l'étage ou, par le biais du système de communication vocale. Si vous n'êtes pas à votre bureau, marchez vers la sortie la plus près.

Si l'alarme est un signal sonore, formez une ligne et attendez. Si l'alarme est un « whoop », sortez de l'immeuble immédiatement et rassemblez-vous au point de rencontre dans le stationnement. N'utilisez pas l'ascenseur à moins d'en être autorisé par le chef des pompiers. N'utilisez pas l'entrée principale de l'immeuble, car elle est réservée au personnel affecté aux urgences.

Si vous avez des questions, veuillez vous adresser à votre agent de sécurité-incendie.